

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 20 juillet 2016
Compte rendu analytique de la séance, en application des
dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, M. ROCCI, M. BLUY, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme CROYET, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT , Mme GOILLIOT - XICLUNA, M. CHRISTOS, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIORGIS par Mme HELLE
Mme GAGNIARD par Mme LAGRANGE
Mme LICHIERE par M. CASTELLI
M. HERMELIN par M. GONTARD
Mme MAZARI - ALLEL par Mme GAILLARDET
M. DELAHAYE par Mme PORTEFAIX
M. MARTINEZ - TOCABENS par Mme CLAVEL
Mme MOREL par Mme ABEL RODET
Mme CIPRIANI par M. AUDOYER GONZALEZ
M. GROS par M. CERVANTES
Mme ROUMETTE par M. GLEMOT
M. MERINDOL par M. CHRISTOS
M. LOTTIAUX par Mme RIGAULT
M. PALY par Mme DUPRAT

XXX

Mme BOUHASSANE entre en séance pendant la présentation du rapport n°3.
M. YEMMOUNI et Mme CIPRIANI, représentée par M. AUDOYER GONZALEZ, arrivent au cours du rapport n°4.

XXX

La séance est ouverte à **18h05** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme HADDAOUI est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Mme le Maire fait observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de la Ville de Nice.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **29 juin 2016** est **ADOPTÉ**.
Ont voté contre : M. CERVANTES, M. GROS représenté par M. CERVANTES.

XXX

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PROCÈDE** à l'installation de M. Bernard HOKMAYAN en qualité de Conseiller Municipal.

- **ADOPTE -**

2 - VOIRIE : Dénomination du square situé quartier de la Reine Jeanne. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le nom de «Square Chantal LAMOUREUX» à l'espace situé aux abords du Dojo de la Reine Jeanne.

- **ADOPTE -**

3 - URBANISME : Projet d'aménagement du quartier de la gare de Montfavet - Définition d'un périmètre d'étude et maîtrise foncière. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le périmètre d'étude de la gare de Montfavet tel que présenté en annexe,

- **DECIDE** de la mise en œuvre d'une convention d'intervention foncière avec l'E.P.F selon le projet présenté en annexe,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT.**

4 - URBANISME - CESSIONS : TRAMWAY - Cession à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon d'une fraction de la place des Maraîchers pour 10 409 m² et d'une fraction du Parc des Sports pour 5 655 m² à l'euro symbolique pour la réalisation du centre d'exploitation et de maintenance et du parking relais. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de céder à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon une superficie de 9 736 m² à extraire de la place des Maraîchers en section cadastrale ER et une superficie de 673 m² à extraire de la parcelle cadastrée ER 279 sise Avenue Elsa Triolet, issues du domaine public communal, en application de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, pour la réalisation du centre d'exploitation et de maintenance du tramway,
- **DECIDE** de céder à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon une superficie de 5 655 m² à extraire de la parcelle ES 290 en nature de domaine public sportif sise Avenue Pierre de Coubertin pour la réalisation du parking-relais en application de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- **DECIDE** de procéder à ces cessions au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général avéré de ce nouveau moyen de transport et compte tenu des travaux d'aménagement pris en charge par cet établissement,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT.

5 - FINANCES : Contractualisation entre la Ville d'Avignon et le Département de Vaucluse - Avenant 2016 à la contractualisation départementale 2012/2015. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de Vaucluse pour l'avenant 2016 à la contractualisation entre le Département de Vaucluse et la Ville d'Avignon,
- **DECIDE** de proposer dans ce cadre la réhabilitation du stade Gillardeaux et la rénovation de la toiture des Archives Municipales,
- **APPROUVE** les 2 plans de financement annexés à la délibération,
- **IMPUTE** la recette au chapitre 13 - compte 1323,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte** -

6 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : Partenariat Ville d'Avignon / Ecole du Louvre pour un cycle de conférences - Saison 2016/2017. Mme Cécile HELLE, Présidente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la convention avec l'École du Louvre en vue d'organiser des cours d'Histoire de l'Art au Musée Calvet pour l'année universitaire 2016/2017,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.
- **ADOpte** -

7 - URBANISME - BILANS : Bilan de liquidation de la Convention Publique d'Aménagement Champfleury. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bilan de clôture définitif de l'opération ZAC DE CHAMPFLEURY à 16 814 365,99 € HT soit 19 590 146,52 € TTC,
 - **DONNE** quitus à CITADIS pour la réalisation de ses missions,
 - **DECIDE** l'émission d'un titre d'une recette de 1 002 226,27 € à l'encontre de Citadis, aménageur de la ZAC,
 - **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 – compte 7788,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.
- **ADOpte - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGault, Mme RIGault.**

8 - URBANISME - BILANS : Bilan de liquidation de la Convention Publique d'Aménagement Mathe Grand Riban. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bilan de clôture de l'opération Mathe Grand Riban à 27 526,40 €,
 - **DONNE** quitus à Citadis pour la réalisation de ses missions,
 - **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 – compte 7788
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir dans le cadre la présente délibération.
- **ADOpte - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGault, Mme RIGault.**

9 - URBANISME - BILANS : Concession Publique d'Aménagement - Restructuration et revitalisation du Centre Ville - Compte rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 30/04/2016. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bilan de l'opération restructuration et revitalisation du centre ville arrêté à 34 387 010 € HT soit 38 257 780 € TTC,
 - **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisé au 30 avril 2016,
 - **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2015,
 - **APPROUVE** le versement à l'aménageur de la somme de 1 792 000 € TTC au titre de la participation aux équipements publics de l'opération (remise d'ouvrages) pour l'année 2016,
 - **APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 à la convention de concession,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.
- **ADOpte - Ont voté contre : M. CERVANTES, M. GROS représenté par M. CERVANTES, Mme SEDDIK. Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGault, Mme RIGault.**

10 - URBANISME - BILANS : Concession Publique d'Aménagement Route de Lyon - Compte rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 30 avril 2016. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bilan de l'opération route de Lyon arrêté à 6 335 000 € HT ou 7 063 337 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses de l'exercice 2015 actualisés au 31 mars 2016,
- **APPROUVE** le versement à l'aménageur de la somme de 80 000 € au titre de la participation d'équilibre à l'opération pour l'année 2015,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.
- **ADOPTE** -

11 - URBANISME - BILANS : Opération Saint Jean /Saint Bernard - Compte rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 30/04/2016. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bilan de l'opération Îlot Saint Jean/Saint Bernard arrêté à 12 565 000 € HT ou 14 913 467 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisés au 31 avril 2015,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées en 2015,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.
- **ADOPTE** -

12 - URBANISME - BILANS : Convention Publique d'Aménagement Zone Franche Urbaine - Compte rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 30/04/2016. Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bilan de l'opération Z.F.U arrêté à 29 953 155 € HT ou 34 866 154 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisé au 31/12/2015 (actualisé au 30 avril 2016),
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours des années 2015,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.
- **ADOPTE - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT.**

13 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU (2014-2018). Mme Darida BELAÏDI, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur les crédits ouverts au budget 2016 de la Ville d'Avignon, chapitre 204 – compte 204 422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

14 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Aide à la création d'Emploi d'Avenir - Conventonnement avec le secteur associatif. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions de financement liant la Ville aux associations «L'Espélido», «Semailles» et «Tendance arts et créations»,
- **ACCORDE** les subventions aux associations retenues.
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget chapitre 65, compte 65748, fonction 90,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** -

15 - ACTION SOCIALE : Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention délibérée le 27 avril 2016 entre la Ville d'AVIGNON et l'association A.H.A.R.P.. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** à l'association A.H.A.R.P. une subvention de fonctionnement de 6 500€ au titre de 2016,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65 compte 65 748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

16 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Adoption du règlement intérieur de la restauration scolaire pour la rentrée 2016/2017. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur annexé en 1 à la présente délibération applicable à la rentrée scolaire 2016/2017,
- **MAINTIENT** pour l'année scolaire 2016/2017 les tarifs actuels tels qu'annexés en 2 à la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE.

17 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Production de repas en gestion directe pour enfants et adultes des Centres de loisirs sans hébergement, portage à domicile, centres sociaux ou associations - Tarifs de l'année scolaire 2016/2017. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **MAINTIENT** les tarifs de facturation à 4.61 € pour un repas de maternelle, 5.03 € pour un repas d'élémentaire, 5.87 € pour un repas d'adulte et 6.83 € pour un repas en portage à domicile à 7 composantes, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT.

18 - ENSEIGNEMENT : Réforme des rythmes scolaires - Convention à intervenir entre la Ville d'Avignon et le SIDSCAVAR pour la prise en charge d'une centaine d'enfants sur le centre de loisirs des Cigales - Commune de Rochefort du GARD - Autorisation de signer. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le coût de la prestation de services à 51.533 € selon les conditions fixées par la convention à intervenir
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 – compte 611
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de coopération et toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte - A voté contre : Mme SEDDIK.**

19 - ENSEIGNEMENT : Réforme des rythmes scolaires - Conventionnement avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires dans le cadre du Projet Éducatif Territorial pour l'année scolaire 2016 2017. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la convention type ci-annexée,
- **AUTORISE** la signature des documents contractuels avec les associations figurant en annexe,
- **ATTRIBUE** les aides telles que décrites en annexe,
- **IMPUTE** la dépense de 152 963 euros au chapitre 65 compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte -**

20 - ENSEIGNEMENT : Subvention forfaitaire versée aux établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association avec l'État - Année scolaire 2016/2017. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** pour l'année scolaire 2016/2017 la participation de la ville au fonctionnement des établissements d'enseignement sous contrat d'association à 599.40 € par élève de classe élémentaire résidant à Avignon et 682.20 € par élève de classe maternelle résidant à Avignon,
- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions conclues avec les OGEC de Saint Jean-Baptiste de la Salle, Saint Charles, Saint Michel, Champfleury et Saint Joseph à Montfavet.
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 6574.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les avenants.
- **ADOpte -**

21 - SPORTS : Domaine de la Souvine - Conditions générales de mise à disposition de salles de réunion du centre d'hébergement et de restauration. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conditions générales de mise à disposition explicitées dans le règlement interne annexé à la présente délibération.
- **DECIDE** qu'il sera applicable au 1^{er} août 2016
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte -**

22 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2015 et Budget 2016. M. David FOURNIER, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte rendu d'activité 2015 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et du Budget primitif 2016.

- **PREND ACTE** -

23 - FINANCES - BUDGET : Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2016. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** les modifications budgétaires prévues,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à exécuter le budget dans la limite des crédits votés.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus** : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT.

24 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2016 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **49 100,00 €**

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus** : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE représentée par M. GLEMOT, M. MERINDOL représenté par M. CHRISTOS, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX représenté par Mme RIGAULT, Mme RIGAULT, M. CERVANTES, M. GROS représenté par M. CERVANTES.

25 - FINANCES - BUDGET : Avenant n°5 à la convention délibérée le 25 mars 2015 entre la Ville d'Avignon et l'association Office de Gestion et d'Animation - O.G.A.. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Office de Gestion et d'Animation (O.G.A)

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 compte 65 748

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer l'avenant n°5.

- **ADOPTÉ** -

26 - FINANCES - BUDGET : Provision pour risque contentieux. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la constitution d'une provision pour risque contentieux

- **ESTIME** le montant de cette provision à 532.890€; le montant définitif nous étant transmis par la banque lors de l'échéance,

- **IMPUTE** la dépense de fonctionnement au chapitre 042, article 6815 et la recette d'investissement au chapitre 040, article 15112

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

27 - PERSONNEL : Convention d'adhésion à l'assurance chômage avec Pôle Emploi. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune d'Avignon au régime d'assurance chômage.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir
- **ADOpte** -

28 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Associations et établissements publics pour l'année 2016-2017. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le renouvellement des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations et établissements publics selon la liste annexée à la présente délibération pour une durée d'un an
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de mise à disposition dans les conditions définies ci-dessus.
- **ADOpte** -

29 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Modification du tableau des effectifs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les créations et suppressions énoncées en annexe au sein du tableau des effectifs.
- **ADOpte** -

30 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Création d'emplois statutaires et contractuels, dans le cadre de l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2016/2017. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la création de : 2 emplois dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux, à temps complet, pour exercer les fonctions de directeur ALSH, 15 emplois d'adjoint d'animation de 2nd classe, à temps non complet de 50% afin d'assurer les fonctions d'animateur en ALSH ,3 emplois d'adjoint d'animation de 2nd classe, à temps non complet de 90% afin d'assurer les fonctions d'animateur en ALSH sur le temps périscolaire et durant les petites vacances scolaires sur le centre de loisirs de Châteauneuf de Gadagne, 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 2nde classe à temps non complet de 50%, pour exercer les fonctions de médiateurs culturels.
- **AUTORISE** la création de : 3 emplois contractuels d'animateur territorial, pour exercer les fonctions de directeur ALSH, 6 emplois contractuels d'adjoints d'animation à temps non complet de 50%, afin d'assurer les fonctions d'animateur en ALSH, 1 emploi contractuel d'adjoint du patrimoine de 2nde classe à temps non complet de 50%, pour exercer les fonctions de médiateurs culturels.
- **FIXE** le montant des rémunérations : des directeurs d'ALSH contractuels sur la base du 1er échelon du grade d'animateur territorial (indice brut 348 et majoré 326) et leur attribue le régime indemnitaire de grade applicable aux animateurs territoriaux de la Ville des animateurs ALSH et des médiateurs culturels sur la base du 1er échelon de l'échelle 3 de rémunération (indice brut 340 et majoré 321).

- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Ville de l'exercice 2016.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer les contrats de recrutement à compter du 1^{er} septembre 2016.
- **ADOpte** -

QUESTIONS ORALES

- Par mail en date du 14 juillet 2016, Mme Anne-Sophie RIGAULT, du groupe AVIGNON DEMAIN, a fait connaître son souhait de poser la question diverse suivante :

« Disparition des végétaux sur la place Théodore Aubanel en vue d'une prochaine piétonisation – inquiétude des riverains. »

Madame le Maire,

Lors du Conseil municipal du 25 novembre dernier, vous avez décidé de requalifier la place Saint Didier ainsi que les rues adjacentes (Trois faucons, Laboureur, Roi René et Prévôt) en lançant une opération d'aménagement de ce quartier d'Avignon qui en a bien besoin.

Dans le texte-même de la délibération, vous annonciez ainsi « la volonté de la Ville de : mettre en valeur les qualités de ce quartier (...), favoriser son attractivité commerciale et touristique, améliorer la qualité de vie de ses habitants. »

Nous avons été interpellés, la semaine dernière, par des riverains de la place Théodore Aubanel (mitoyenne de la place Saint Didier) surpris d'assister, le 11 juillet dernier, à l'enlèvement des bacs de fleurs disposés sur cette place et d'apprendre, par la même occasion, que celle-ci allait devenir piétonne. L'argument avancé par les Espaces verts pour justifier le retrait des végétaux serait l'impossibilité pour les camions d'arrosage d'accéder aux bacs de fleurs, une fois la place rénovée. Depuis plus d'une semaine maintenant, seules les poubelles de Mac Do et Carrefour City fleurissent sur cette place, à la vue et surtout au nez de tous : riverains, commerçants et touristes....

Même si elle n'est pas directement concernée par la requalification de la place Saint Didier, même si nous voyons d'un très bon œil la rénovation de la place Théodore Aubanel, pourquoi avoir retiré - en plein festival - les végétaux d'une des places de notre cœur de ville déjà bien minérale ? La végétalisation de nos centres anciens participe à la mise en valeur de notre patrimoine architectural, tout en contribuant à l'attrait et au rayonnement touristique de nos villes.

Vous comprenez donc, Madame le Maire, que les riverains et commerçants ont besoin d'être rassurés quant au devenir de cette place.

Je vous remercie.

Mme REZOUALI apporte des éléments de réponse.

XXX

- Par mail en date du 15 juillet 2016, Mme Anne-Sophie RIGAULT, du groupe AVIGNON DEMAIN, a fait connaître son souhait de poser la question diverse suivante :

« Problèmes sur les îles Barthelasse et Piot »

Madame le Maire,

Les semaines passent, pourtant les problèmes rencontrés par les habitants des îles de la Barthelasse et Piot ne cessent de se multiplier, sans trouver de solutions véritables....

Les jardins familiaux

Mme LEFÈVRE a assuré en conseil de quartier que « la Ville étudiait ce qu'elle pouvait faire pour régler le problème, saisissant également l'adjointe à l'urbanisme ». Qu'en est-il près d'un mois plus tard ?

Fermeture de classe

Le directeur académique a annoncé – après le départ en vacances - la fermeture d'une classe maternelle à l'école St Exupéry, une classe élémentaire à la Barthelasse et prévoit une fermeture de classe maternelle à l'école Persil. Selon nos informations, il n'aurait pas tenu compte des inscriptions en cours. Que comptez-vous faire pour que ces classes puissent rouvrir à la rentrée de septembre ?

Mise en place de blocs de pierre afin d'empêcher le stationnement.

Les riverains se plaignent de l'arrivée de blocs de pierre mis sur place par la municipalité, les empêchant de pouvoir stationner à proximité de leur habitation. Pourquoi ne pas avoir tenté de les concerter avant toute prise de décision ?

Problèmes récurrents de trafics de drogue et prostitution

De nombreux riverains et commerçants se plaignent de nombreux allers et venues au niveau du parking Bagatelle importunant une partie de la clientèle du camping. Quelles mesures ont été prises pour enrayer ce problème qui perdure depuis bien longtemps ?

Je vous remercie.

Mme LEFEVRE communique des éléments de réponse.

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire – Compte rendu.

XXX

La séance est levée à 20h45 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 22 juillet 2016.